

[Traduction]

M. Langdon: S'il est un important principe que les gouvernements du Canada, quelle que soit leur étiquette politique, ont toujours respecté, monsieur le Président, c'est que les gens dont la vie risque d'être profondément marquée par une décision aient au moins leur mot à dire dans la prise de cette décision et qu'ils soient pleinement informés de ses conséquences. Voilà l'élément majeur de l'histoire et du droit de notre pays que vise à préserver le train d'amendements que nous avons présenté ce matin.

A vrai dire, monsieur le Président, nous avons toujours déploré que l'Agence d'examen de l'investissement étranger fonctionne comme qui dirait à huis clos et en s'entourant du mystère le plus complet. Alors qu'elle devait prendre des décisions importantes, elle s'est parfois adressée à titre officieux aux personnes mises en cause, aux collectivités, aux syndicats ouvriers et aux concurrents éventuels pour leur demander ce qu'ils pensaient de tel ou tel projet de mainmise. Elle leur a demandé ce qu'ils pensaient de l'implantation au Canada de la nouvelle entreprise. C'est ainsi que les principaux intéressés ont pu lui adresser des instances, monsieur le Président, mais jamais ils n'ont pu obtenir le moindre renseignement au sujet de la décision que le cabinet a prise par la suite sur la recommandation de l'Agence. Ainsi, jamais le gouvernement n'a jugé à propos d'informer les employés de la société Black and Decker à Barrie, voire même le conseil de cette ville, des engagements que ladite société avait pris au moment de se porter acquéreur de la filiale canadienne de la société General Electric à Barrie. Le résultat, c'est qu'au moment où la société Black and Decker a parlé de fermer sa filiale, ni le conseil de ville ni les travailleurs mis en cause n'étaient au courant des engagements que la société avait pris, en dépit du fait que ces engagements risquaient de marquer profondément la vie et de la ville et des travailleurs.

Nous en sommes à la fin avril et nous savons maintenant que les 600 travailleurs de cette usine de Barrie ont déjà perdu leur emploi. S'ils l'ont perdu, c'est en partie parce qu'ils ignoraient les engagements que la société Black and Decker avait pris au moment de s'approprier cette usine. Ils s'étaient imaginés qu'elle s'était engagée par exemple à maintenir cette usine en service tant qu'elle serait rentable. Les travailleurs ont donc fait en sorte que l'usine demeure aussi rentable que possible. Ils ont ainsi accru sa productivité. On croyait à Barrie que la société Black and Decker avait pris un engagement à long terme envers cette collectivité, mais il n'y avait aucun moyen de savoir exactement à quelles conditions la société maintiendrait l'usine en service. Aussi, quand la soupe est devenue trop chaude et que la société a annoncé qu'elle fermait l'usine, les travailleurs visés par cette décision se sont tournés vers le gouvernement et lui ont dit: «Nous pensions que la société s'était engagée à maintenir l'usine en service tant qu'elle serait rentable. Dites-nous donc ce qui se passe». Le gouvernement,

Investissement Canada—Loi

comme en fait foi certaines déclarations du ministre, leur aurait répondu: «A l'examen, nous avons constaté que les engagements n'étaient pas du tout ce que vous pensiez. Ils n'étaient pas en fait aussi fermes qu'on vous l'avait fait croire». Par conséquent, le député en question, qui est un conservateur de Barrie, a été incapable de lutter avec suffisamment de force pour sauver ces emplois, bien qu'il ait reconnu, et le ministre aussi, que ce cas prouvait que la façon de procéder de l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'était pas exempte de lacunes ni à l'abri des problèmes.

Monsieur le Président, nous trouvons que c'est le moment où jamais de veiller à ce que le nouveau projet de loi ne comporte pas de lacunes et ne suscite pas de problèmes comparables. C'est très facile de s'en assurer. Il ne faut pas être adepte de l'idéologie sociale-démocrate. Il ne faut même pas souscrire au libéralisme. Tout ce que les députés ont à faire, c'est appuyer l'idée de révéler publiquement et franchement la façon dont les décisions sont prises. Je crois que la Chambre des communes a accepté ce principe. Il est parfaitement sensé. Il ne doit causer absolument aucun problème au gouvernement dans le contexte de ce projet de loi.

Monsieur le Président, je vous avouerai franchement que certains des amendements que nous proposons visent à empêcher le gouvernement de faire ce qu'il voudrait faire avec le projet de loi sur Investissement Canada parce que nous désapprouvons vivement certaines parties du projet de loi. Cette série d'amendements ne vise toutefois pas le même objectif. Ces amendements visent non pas à être provocateurs, mais plutôt à combler une lacune dont les ministériels eux-mêmes reconnaîtront l'existence si on ne la comble pas immédiatement.

Je vois ce qui arrivera durant les prochaines années si ces amendements ne sont pas acceptés, monsieur le Président. Les députés des différentes circonscriptions se lèveront à la Chambre pour dire ceci à leur ministre: «On a pris la décision d'autoriser la reprise de telle usine de ma circonscription. Quels engagements a-t-on exigés pour protéger mes électeurs?» Comme il le fait depuis quelques semaines, le ministre se dira désolé que la loi ne lui permette pas de révéler aux députés, aux collectivités et aux employés de ces usines, à quelles exigences la société a dû se rendre. Il est donc d'importance critique—pas pour nous car notre parti continuera de lutter dans ce sens et de tirer profit de la situation sur le plan politique—que les ministériels reconnaissent le bien-fondé d'un argument non provocateur, logique, raisonnable et constructif: nous devons prendre les décisions au grand jour et permettre ainsi aux travailleurs de ces petites collectivités dont l'avenir est menacé d'éprouver un certain réconfort du fait qu'ils ont une idée des décisions que le gouvernement du pays prend en leur nom.